

PROCES VERBAL
des travaux de la grande commission nautique
tenue dans les locaux de la mairie de Locmiquélic, le vendredi 07 juin 2002

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret ministériel n° 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, et suite à l'arrêté du conseil général du Morbihan du 17 mai 2002, la grande commission nautique, saisie le 17 mai 2002, s'est réunie le vendredi 07 juin 2002 dans les locaux de la mairie de Locmiquélic, pour émettre un avis sur l'extension du port de Sainte-Catherine.

La commission était composée de :

MM	Jean-François Huberdeau, capitaine de vaisseau, de l'inspection général des armées (marine)	Président
	Michel Even, ingénieur en chef de l'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Membre permanent
	Guillaume Sellier, administrateur principal des affaires maritimes, de la direction départementale des affaires maritimes	Membre de droit
	Jean-Yves Desetres	Membre temporaire
	Guy Kermabon	Membre temporaire
	Remi Le Bihan	Membre temporaire
	Philippe Brivoal	Membre temporaire
	Jacky Mollo	Membre temporaire

Assistaient également à la réunion :

MM.	André Le Roux	Maire de Locmiquélic
	Jean-Claude Hamon	Espace & Développement
	Daniel Berthelot	Services départementaux
	Le Trequesser	Conseil général du Morbihan
	Roger Le Quilleuc	Direction départementale de l'équipement
	Bernard Thomas	Direction départementale de l'équipement
	Rémy Ropert	Adjoint du maire
Mmes	Annick Guillemet	Syndicat mixte des ports
	Françoise Le Pen	Direction départementale des affaires maritimes
	Déborah Le Meur	Direction départementale des affaires maritimes

La visite du site a été effectuée préalablement à la réunion par les membres permanents et de droit, qui se sont fait présenter, in situ, le projet par Mr. Hamon.

Le président, après avoir remercié le maire pour son accueil, et les différents participants de leur présence, rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer notamment que la grande commission nautique n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet, à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers ou écologiques.

SYNTHESE DU DOSSIER

1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Il s'agit d'accroître les capacités d'accueil et la protection du port de Sainte-Catherine, dans la commune de Locmiquélic.

2. PRESENTATION DU PROJET

La grande commission nautique est saisie pour le projet d'aménagement décrit dans le dossier transmis au président de la grande commission nautique et présenté sur place avant la réunion, et qui nécessite l'avis des navigateurs maritimes.

En séance, le projet n'a pas été présenté car connu des différents participants.

L'objectif est l'agrandissement du port actuel. Les travaux consisteront principalement en :

- l'allongement ou le déplacement des pannes existantes et la création d'une nouvelle panne ;
- la mise en place d'une digue flottante de protection du port ;
- le dragage des zones concernées.

SYNTHESE DES DEBATS

Tous les participants connaissaient le dossier, qui a donné lieu à peu de débat, le projet étant jugé globalement satisfaisant, car il permettra une meilleure réponse à la demande (largement supérieure à l'offre existante) et devrait accroître la protection du site contre l'agitation du plan d'eau, qu'elle soit d'origine naturelle (vent) ou artificiel (vagues d'étrave des bateaux naviguant dans le chenal).

Cependant, comme signalé par le président, aucun projet de balisage n'a été présenté dans le dossier (dans lequel un financement est toutefois prévu). La discussion avec les usagers a alors permis de dégager un besoin de balisage au niveau de l'entrée du port, du chenal dragué longeant la digue flottante et en limite de zone d'échouage (voir les recommandations formulées en conclusion).

Mr. Le Bihan a évoqué les difficultés de manœuvre avec certaines vedettes transrade, qui pourraient être accrues avec l'allongement de la panne A. Cependant, cette difficulté ne concerne qu'une seule embarcation, utilisée occasionnellement, et pour laquelle il existe toujours la possibilité de s'accoster à l'extérieur ; elle est donc jugée par tous comme de moindre importance et ne justifiant pas de modification du projet.

Mr. Desestres souligne quant à lui les difficultés de manœuvre en extrémité de panne A, pas spécifiquement liées au projet car elles existent déjà, et demande à ce que la taille des bateaux admis dans cette partie du port soit limitée.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le vendredi 7 juin 2002 dans les locaux de la mairie de Locmiquélic, pour émettre un avis sur l'extension du port de Sainte-Catherine.

Elle exprime un avis favorable avec les recommandations suivantes :

- Le gestionnaire du port devra s'attacher à attribuer les concessions en extrémité de la panne A en fonction de la taille des bateaux, pour qu'ils puissent manœuvrer sans difficulté ;
- L'aménagement devra bénéficier d'un balisage adapté :
 - De chaque coté de l'entrée principale (balisage lumineux) ;
 - Pour délimiter la digue flottante extérieure (au moins le coin nord et les extrémités) ;
 - Pour délimiter la limite zone draguée/zone d'échouage (limite Est et limite du chenal longeant la digue flottante).

Le président
Jean-François Huberdeau

Les membres
Michel Even

Guillaume Sellier

Jean-Yves Desetres

Guy Kermabon

Remi Le Bihan

Philippe Brivoal

Jacky Mollo